

Colombes, le 8 octobre 2015

L'inspectrice de l'Éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les directeurs des écoles  
élémentaires Charles PEGUY B, LA TOUR  
D'Auvergne, BUFFON, Marcelin BERTHELOT A  
Mesdames et Messieurs les enseignants  
supplémentaires et spécialisés  
Mesdames et Messieurs les enseignants

Sophie AVIGNON  
Inspectrice de l'Éducation nationale

Académie de VERSAILLES  
6<sup>ème</sup> Circonscription des Hauts-de-Seine  
COLOMBES 1

Téléphone : 01 56 05 80 87  
Télécopie : 01 56 05 83 70  
Mél. : [0922534e@ac-versailles.fr](mailto:0922534e@ac-versailles.fr)

10, rue Victor Hugo  
92700 COLOMBES

Dossier suivi par : Thierry Isambert, conseiller pédagogique

RELEVÉ DE CONCLUSIONS  
Réunion de travail des enseignants supplémentaires  
du dispositif « Plus de maîtres que de classes »  
30 septembre 2015

**Textes de référence :**

- Rapport n° 2014 - 031 – juin 2014 de l'Inspection générale de l'Administration de l'Éducation nationale et de la Recherche : Le dispositif « *Plus de maîtres que de classes* » : projet et mise en œuvre pédagogique ;
- Circulaire n° 2012-201 du 18-12-2012 : Dispositif « *Plus de maîtres que de classes* »
- Document DGESCO juin 2013 *10 repères pour la mise en œuvre du dispositif « Plus de maîtres que de classes »*
- Vade-mecum départemental « *Plus de maîtres que de classes* »
- Cahier des charges départemental ;
- Documents de circonscription :
  - Avenant au projet d'école
  - Fiche-action



Madame CARDOSO – Enseignante PDMQDC pour M. BERTHELOT A  
Monsieur ISAMBERT Thierry– CPC en charge du dossier  
Madame LAPIERRE - Enseignante PDMQDC sur l'école BUFFON  
Madame LEMEUX - Enseignante PDMQDC pour LA TOUR d'Auvergne  
Madame SALANON – Enseignante PDMQDC pour Charles PEGUY B  
Monsieur SALEM - Maître E – groupe scolaire BUFFON  
Madame HELFRICH – Maître E – groupe scolaire Charles PEGUY  
Madame ZIANE – Coordinatrice de réseaux

Le groupe de travail est piloté par Thierry ISAMBERT, CPC référent des dispositifs « *Plus de maîtres que de classes sur la circonscription.* »

## 1. Point sur l'avancement de l'espace partagé du site de circonscription

- Il reste deux enseignantes à inscrire sur la partie privée ;
- Madame HELFRICH souhaite y être associée et inscrite dans les ayant droit de la partie protégée
- Madame SALANON propose de déposer le diaporama de la conférence de Madame TOULLEC-THERY concernant le dispositif PDMQDC. Ce document sera envoyé à Thierry ISAMBERT qui se chargera de le mettre en ligne.

---

## 2. Engagement et implication des M+ dans le dispositif des rallyes départementaux

En référence aux propos de Madame TOULLEC-THERY, les maîtres PDMQDC seront dénommés M+ et les maîtres titulaires de la classe MC.

Bilans des inscriptions des classes concernées par les M+

BUFFON : 2CE1, 1 CE1/CE2, 2 CE2, 2 CM1

CPB : 2 CP, 2 CE1, 2 CE2

MBA : 2CP, 2 CE1, 2 CE2

TA : 3 CP, 2CE1, 1 CE1/CE2

Plusieurs remarques peuvent déjà être faites concernant la participation des M+ dans les Rallyes :

- leur engagement doit plutôt être concentré sur les phases de bilan et de travail collectif ;
- un travail plus particulier doit être mis en place sur la phase d'explicitation des procédures et un temps d'échange individuel élève/adulte est nécessaire pour permettre aux élèves qui n'osent pas s'engager dans le débat collectif. Ce temps plus individuel doit leur permettre de clarifier grâce à l'étayage de l'adulte, la représentation de leur procédure afin de la rendre publique. L'enseignant doit être vigilant à ce que ce moment ne se substitue pas au travail collectif.
- la présence du M+ doit permettre de mieux organiser le tri et la sélection des procédures pour permettre une véritable progression dans l'exposition de celles-ci, une progression qui sera présentée de la procédure la plus simple à la plus experte.
- le diaporama des résultats ne montre qu'une ou deux procédures par problème, c'est un choix du groupe départemental car les procédures exposées ne doivent pas « couvrir » celles des élèves.
- la présence du M+ dans la classe est une occasion de travailler en amont des phases du rallye. L'épreuve 1 ne demande pas de remontée au CPC référent. Elle doit permettre aux enseignants M+ et MC de s'organiser et de pouvoir poser les règles de fonctionnement pour les épreuves suivantes. Elle est aussi, pour les élèves, une façon de leur montrer ce que l'on attend d'eux.
- la pratique d'explicitation des procédures est un outil fort efficace pour permettre aux élèves de prendre conscience des actions cognitives nécessaires à la résolution, de prendre conscience de la richesse des différentes procédures. Elle est aussi très efficace car c'est elle qui permet



aux élèves d'évoluer vers des pratiques expertes, sûres, rapides et autonomes. Cette activité n'est pas toujours conduite de façon efficace dans les classes.

- La présence du M+ doit permettre aux enseignants de pouvoir prendre plus de temps sur le repérage des procédures et sur la qualité de leur explicitations (utilisation organisée du tableau, choix des interventions, choix des procédures exposées, gestion de la parole...)

### 3. Travail et réflexion sur l'enseignement du lexique

→ la proposition est faite de construire ensemble une séance de travail dédiée au vocabulaire. L'idée est d'échanger sur les pratiques et de poser les éléments constitutifs de celle-ci sans déroger à la spécificité de chacun et à la liberté pédagogique.

Ainsi chaque M+ présent pourra proposer aux MC une base de construction de séance qui sera adaptée puis mise en œuvre. La séance de travail du groupe s'appuiera sur les constats et bilans de ces séances pour une formalisation plus précise et une mise à disposition de l'outil sur le site de circonscription.

Quelques constats de départ :

- le travail sur le vocabulaire nécessite une programmation suivie et régulière.
- l'enseignement du vocabulaire ne consiste pas à un apprentissage de listes de mots nouveaux détachés de la réalité de l'élève.
- il ne peut se limiter à un jeu de « devinette » comme le sont les « calendriers de lexique » qui proposent un mot par jour sans aucune reprise ni retour.
- Un mot ne se limite pas à lui-même. Il doit être appréhendé dans tous ses aspects et tous les contextes (voir le tableau des notions lexicales)
- Il est donc plus efficace de partir de mots connus et d'en définir les différents champs.
- les verbes sont souvent plus faciles et riches pour démarrer un travail lexical
- L'apprentissage du lexique des sentiments doit être particulièrement travaillé car c'est celui qui permet de faciliter les inférences en lecture mais c'est aussi et surtout par ce que c'est un moyen de faciliter les échanges entre élèves et la mise en mots. L'enrichissement et une meilleure connaissance de ce domaine lexical doit permettre à l'élève de faire part de ses sentiments, de mieux comprendre l'autre, d'être en l'empathie et ainsi de limiter les actes de violence liés au manque de compréhension de la situation.

#### La séance elle-même :

Sur ce point, le groupe a mis en place plusieurs principes de construction d'une séance.

Pour construire la séance, le groupe a choisi de travailler sur le verbe « pleurer ».

- la séance commence par un travail collectif ;
  - un des deux enseignants propose aux élèves de lister les mots « connus » des élèves. La consigne « Dire/écrire les mots qui te font penser au mot « pleurer ».
  - Pour faciliter la clarté cognitive prévenir du travail qui va être fait avec cette liste → préparer au classement
  - La M+ et la MC se répartissent les tâches entre l'animation et l'inscription non ordonnée sur une partie du tableau
  - En fonction des objectifs certains mots peuvent être apportés par les enseignants.
- La classification portera sur :
- 1 → les synonymes proches et éloignés (sangloter, pleurnicher, hurler...)
  - 2 → les mots qui appartiennent au même champ sémantique (peine, souffrance, douleur, joie...)
  - 3 → aux mots de la même famille (pleureur, pleurnichard...)
  - 4 → aux mots associés (yeux, larmes)



→ Les différents champs peuvent être enrichis par des mots que les élèves connaissent dans leur utilisation passive, en réception pour peu à peu qu'ils se les approprient pour une utilisation active à l'oral et à l'écrit.

→ La classification 1 doit permettre un deuxième classement par ordre d'intensité ;

→ Les classifications 2 et 4 doivent permettre de construire des univers de mots en fonction des situations. C'est dans ce champ que sont apportés les mots nécessaires à une production écrite associée. → utilisation de mots obligatoires comme contrainte de production.

→ La classification 3 → est sujet à un travail sur la régularité orthographique

→ La classification doit rester présente en classe pour les nécessaires retours (utilisation d'affiches).

Les séances vont donc être affinées et co-construites par les M+ et MC. Les M+ feront un retour au groupe de travail sur ce qui a été conduit et constaté.

Monsieur ISAMBERT se propose de venir dans les classes pour observer certaines de ces séances. Une proposition de date sera faite via l'outil « EDU RDV » de l'Eduportail académique. Les enseignants pourront y confirmer les RV en classe.

La date de la prochaine réunion de travail sera posée ultérieurement en fonction de l'avancement dans les classes.

Sophie AVIGNON